

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél : 03 27 26 45 39
Mail : mairie@ville-poixdunord.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14/03/2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du huit mars deux mille vingt-deux.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, M. Geoffrey, PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, Mme Alice NAVEAU, Mme Marie COLINET.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à Mme Roxane GHYS, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, M. Cédric GREVIN a donné procuration à Mme Alice NAVEAU, M. René LECUYER a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Mathis JEUNE a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Fanny CHARLET a donné procuration à M. Paul CANION.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) Installation du nouveau membre du Conseil municipal
- 2) Approbation du Compte de Gestion du Service des Eaux
- 3) Approbation du Compte Administratif du Service des Eaux
- 4) Affectation du résultat
- 5) Approbation du Compte de Gestion de la Commune
- 6) Approbation du Compte Administratif de la Commune
- 7) Affectation du résultat
- 8) Vote des taxes locales
- 9) Demande de subvention ADVB 2022 pour les travaux Salle de Musique et Salle Saint Martin
- 10) Demande de subvention ADVB Voirie 2022 pour les travaux de rénovation Rue des Arts et Ruelle aux loups
- 11) Demande de subvention AAT 2022 pour les travaux de rénovation du trottoir Rue Henri Roland
- 12) Mise en place de 2 stops dans la rue Dondaine
- 13) Mise en place d'un stop rue de la Chasse (carrefour rue des Travailleurs)
- 14) Projet d'un monument « Mémoire des déportés »
- 15) Rapport du schéma de mutualisation CCPM/Commune
- 16) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement d'un agent contractuel au service technique pour un accroissement d'activité
- 17) Questions diverses
- 18) Informations diverses
 - * Organisation des élections présidentielles
 - * Manifestations :
Festival d'orgue, commune propre, chasse à l'œuf, bibliothèque en fête, fêtes foraine et communale...
 - * Révision du Plan Communal de Sécurité
 - * Projets en cours : pointeuse, dématérialisation des tickets de cantine
 - * Etude pour distributeur automatique de billets (DAB)
 - * Centre aéré 2022
 - * Conseil d'école
 - * Economies d'énergie : Nouvelle programmation du système de chauffage
 - * Travaux Noréade : Rue Odon Soufflet rue Eugène Lefebvre
 - * Autres travaux
 - * Nouvelle campagne de stérilisation et de dératisation
 - * Projets avec le PNRA
 - * Semaine des déportés/Exposition
 - * Fête du 1^{er} mai et Médailles du travail
 - * Commémoration du 8 mai
 - * Portes ouvertes au Collège



En ouverture, Le Maire invite Monsieur CARLOT, riverain de la rue du Château, à présenter au Conseil municipal les problèmes liés aux nuisances sonores causées par l'activité de la société Ternoveo que son épouse et lui-même rencontrent.

Monsieur CARLOT énumère les problèmes rencontrés : projecteur dirigé vers leur habitation, bruit causé par les camions qui montent et descendent sur la bordure de trottoir, manœuvres de tracteurs au milieu de la route, tracteurs à l'arrêt moteurs en marche...

Il indique que certains de leurs voisins vivent mal ces nuisances mais n'oseraient pas s'en plaindre et ajoute que l'état de santé de son épouse se dégrade de jour en jour.

Il rappelle que toutes ces nuisances ont commencé depuis que l'accès a été modifié et que la société Ternoveo a donné un accord de principe autorisant le stationnement le week-end à certains poids-lourds.

Le Maire indique à Monsieur CARLOT que la commission de sécurité étudiera son problème et qu'il fera le point directement sur l'activité de la société Ternoveo ; Monsieur CARLOT ayant souligné que cette société n'était pas répertoriée sur le site de la commune.

Daniel RONCHIN lui indique que le siège est à Saint Quentin et de ce fait qu'elle n'est pas répertoriée comme ayant son siège à Poix du Nord.

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire informe que les devis suivants ont été signés :

- 31.01 : Société ACDB 59 – machine à tracer – 1 899 € HT – 2 278,80 € TTC
- 07.02 : SIB 59 – panneaux de signalisation – 1 330,36 € HT – 1 596,43 € TTC

1) Installation du nouveau membre du Conseil municipal

Le Maire présente au conseil municipal le nouveau membre prenant la suite de Mme Ludivine JOVENIAUX dont la démission est effective. C'est Marie COLINET qui rejoint donc le conseil et a qui il souhaite la bienvenue.

Les adjoints lui présentent leur commission respective. Marie COLINET est intéressée pour rejoindre la commission des finances et celle de l'aménagement du domaine communal. Elle sera donc intégrée dans ces deux commissions.

2022/DELIB.CM/010

2) Approbation du Compte de Gestion du Service des Eaux

Le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor et que le compte administratif est établi sous la responsabilité du Maire. Les deux comptes doivent évidemment être concordants. Le résultat dégagé est prioritairement affecté pour couvrir le déficit d'investissement s'il existe ; s'il n'y a pas de déficit d'investissement il est reporté pour l'exercice suivant.

Le résultat de clôture, tant dans le compte de gestion que le compte administratif, est le résultat de de l'excédent à la clôture de l'exercice précédent auquel s'ajoute le résultat de l'exercice.

Jusqu'au terme des opérations de recouvrement de créances, qui passent en cas de non recouvrabilité en créances éteintes ou irrécouvrables, le conseil doit approuver les comptes de gestion et administratif du service des eaux et devra encore établir un budget 2022.

Le compte de gestion fait apparaître un résultat d'exercice déficitaire de la section de fonctionnement de 19 942,47 €, montant qui correspond essentiellement aux créances

irrecouvrables ou éteintes constatées au cours de l'exercice et aux redevances pollution et modernisation de réseau restant dues au Siden/Sian.

Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice précédent de + 137 900,06 €, il en ressort à la clôture de l'exercice 2021 un résultat positif de la section de fonctionnement de 117 957,59 € et avec le report de la section d'investissement de + 2 340,83 € un résultat de clôture de 120 298,42 €.

A titre d'information, le Maire indique que le conseil aura encore à constater des créances irrecouvrables et éteintes qui viendront atténuer ce résultat ainsi qu'à payer un dernier quadrimestre de taxes d'assainissement. Une estimation de celles-ci sera faite lors de l'établissement du budget.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ces comptes, rappelant que tous les membres du Conseil les ont reçus préalablement. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte de gestion du service des eaux.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/011

3) Approbation du Compte administratif du Service des Eaux

Le Maire se retire et laisse la présidence à Daniel RONCHIN, premier adjoint.

Ce dernier indique qu'il s'agit d'approuver les comptes établis par le Maire aboutissant à un solde cumulé de 120 298,42 €.

Il précise que la présentation du compte administratif est différente de celle du compte de gestion mais que le résultat est évidemment le même.

Daniel RONCHIN demande s'il y a des questions sur ces comptes sachant que tous les membres du Conseil les ont reçus préalablement. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte administratif du service des eaux.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

4) Affectation du résultat

Le Maire propose donc que le résultat de 120 298,42 € fasse l'objet d'un report à nouveau au budget 2022. Il soumet au vote cette proposition.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/012

5) Approbation du Compte de Gestion de la Commune

Le Maire présente le compte de gestion de la commune qui fait apparaître, au niveau de la section d'investissement, un report déficitaire de l'exercice précédent de 81 611,26 € et un déficit de l'exercice 2021 de 172 145,28 € soit un déficit d'investissement de 253 756,54 €.

Il rappelle qu'il est logique que la section investissement soit déficitaire, ce déficit étant couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement part du report de l'exercice précédent de 510 947,07 € ; il a été affecté, pour couvrir les déficits d'investissement, un montant de 202 250,95 € et l'exercice de l'année 2021 fait apparaître un excédent de 173 522,09 €, ce qui amène un résultat de clôture de l'exercice 2021 au niveau de la section de fonctionnement de 482 218,21 €.

Compte tenu du déficit d'investissement de 253 756,54 €, le résultat de clôture cumulé est de 228 461,67€.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ces comptes sachant que tous les membres du Conseil les ont reçus préalablement. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte de gestion de la commune.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/013

6) Approbation du Compte Administratif de la Commune

Le Maire rappelle qu'il peut présenter le compte administratif mais doit se retirer au moment du vote.

Les mêmes résultats sont donc retrouvés, simplement dans ce compte figurent non pas simplement le résultat mais également le montant global des dépenses et des recettes (pour aboutir au même résultat).

Daniel RONCHIN indique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 549 382,87 € pour 1 722 904,96 € de recettes ; les dépenses d'investissement à 544 704,18 € pour 372 558,90 € de recettes.

Compte tenu des reports de l'exercice n-1, il en ressort un total de dépenses fonctionnement et investissement de 2 175 698,31 € pour un montant de recettes de 2 404 159,98 € ce qui donne un résultat de 228 461,67 € correspondant bien au résultat du compte de gestion vu précédemment.

Par contre, dans le compte administratif, il faut tenir compte des restes à réaliser qui sont donc des dépenses engagées en 2021 mais payées en 2022 et qui représentent un montant de 161 821,08 € qui sera repris dans le budget 2022.

En intégrant les restes à réaliser il en ressort un total de dépenses de l'exercice de 2 337 519,39 € pour un montant de recettes de 2 404 159,98 €.

Le Maire se retire et laisse la présidence à Daniel RONCHIN, premier adjoint, qui précise que le résultat est inférieur à celui de l'année précédente compte tenu des nombreux investissements réalisés (balayeuse, véhicule, maison des associations...), du paiement des factures des travaux réalisés mais de l'attente du versement des subventions. Il ajoute que les demandes de subventions avaient été faites sur base de devis obtenus en 2020. Depuis ils ont été réévalués suite à la hausse du coût des matériaux. Par contre le montant des subventions reste celui d'origine.

Daniel RONCHIN demande s'il y a des questions sur ces comptes sachant que tous les membres du Conseil les ont reçus préalablement. N'ayant pas de question, il soumet au vote l'approbation du compte administratif de la commune.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

7) Affectation du résultat

Le Maire rappelle que l'affectation du résultat se fait de la façon suivante :

- On prend en compte l'excédent de fonctionnement
- On comble le déficit d'investissement puis les restes à réaliser
- On reporte le surplus sur le budget de l'année 2022 en réintégrant les restes à réaliser qui seront repris dans le budget 2022.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/014

8) Vote des taxes locales

Daniel RONCHIN informe que la proposition de la commission des finances est de maintenir les mêmes taux communaux tant pour la taxe foncière que pour la taxe sur le foncier non bâti.

La proposition est donc de maintenir le taux de 19,2 auquel s'ajoute le taux départemental qui est de 19,29.

Il rappelle que, pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, la commune bénéficie du reversement de la part départementale de la taxe foncière. Pour le contribuable cela ne change rien. Sur son avis d'imposition c'est la part départementale qui est maintenant affectée à la commune. Pour le taux sur le foncier non bâti, le taux est de 58,57 qu'il est proposé de reconduire.

Pour information, il indique les taux pratiqués dans les communes voisines ou comparables en termes de population.

Le Maire met au vote le maintien des taux des taxes locales, soit 38,49 (dont 19,29 pour le Département) pour la taxe foncière sur le bâti et 58,57 pour la taxe foncière sur le non bâti.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/015

9) Demande de subvention ADVB 2022 pour les travaux Salle de Musique et Salle Saint Martin

Le Maire indique que complémentirement à la demande formulée auprès de la DETR pour ces deux salles (délibération du Conseil municipal du 14.12.2021), il est proposé de solliciter, au titre de l'ADVB 2022, les mêmes montants de subvention sur une base de 40% HT soit un montant de 48 538,42 €.

Il rappelle que les travaux consistent au rejointoiment de la façade de la salle de musique et de la salle Saint Martin, la pose d'un plancher salle de musique pour isoler, l'isolation de la salle de musique, le remplacement des fenêtres salle Saint Martin.

Julien LEPOLARD rappelle que plusieurs entreprises avaient été sollicitées afin d'obtenir des devis de référence permettant d'établir la demande de subvention :

- Rejointoiment de façade salle de musique / salle Saint Martin - devis France Construction Rénovation : 64 539 € HT soit 70 992,30 € TTC
- Pose d'un plancher salle de musique pour permettre l'isolation - devis France Construction Rénovation : 9 752,50 € HT soit 10 727,75 € TTC
- Isolation salle de musique - devis HMP : 14 537,25 € HT soit 17 444,70 € TTC
- Remplacement des fenêtres salle Saint Martin - devis Menuiserie Pirson Taisne : 32 517,30 € HT soit 39 020,76 € TTC.

La demande de subvention ADVB 2022 est proposée sur base de 40% du montant de 121 346,05 € HT soit 48 538,42 € et est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

10) Demande de subvention ADVB Voirie 2022 pour les travaux de rénovation rue des Arts et ruelle aux Loups

Le Maire informe qu'à ce jour la commune n'a pas la capacité financière pour réaliser ces travaux : l'assiette serait de 51 976 € HT ; le taux de subvention maximal est de 50%.

La demande de subvention serait de 25 988 €.

Il indique que si le conseil votait cette demande de subvention, elle devrait s'inscrire au budget 2022 qui ne pourrait donc pas être équilibré.

11) Demande de subvention AAT 2022 pour les travaux de rénovation du trottoir rue Henri Roland

Comme pour le point précédent, le Maire précise que la commune ne pourra pas supporter ces travaux en 2022.

A titre informatif il indique qu'il s'agit de travaux rue Saint Martin se divisant en deux parties :

- du n°55 jusqu'à la rue Saint Martin : réfection uniquement de trottoir
- à partir de la rue Saint Martin jusqu'à l'Eglise (en excluant la partie devant le collège et devant les anciens locaux Bidermann): de réfection des trottoirs et des bordures.

Des devis de référence avaient été établis par les établissements Jean Lefebvre. Les modalités de calculs sont particulières, sur une base de 30 € par mètre linéaire pour les bordures de trottoirs. Il y a 230 mètres linéaires, soit une possibilité de subvention de 6 900 € et d'autre part de 10 € du m² pour les trottoirs. Il est estimé une surface de 970 m² donc une possibilité de subvention de 9 700 €. La subvention sollicitée aurait été de 16 600 € pour un devis total de 62 326,30 €.

Il est proposé de retirer ce projet de délibération, ce qu'accepte le conseil.

Le Maire précise que ces projets de travaux restent d'actualité et seront proposés ultérieurement.

2021/DELIB.CM/016

12) Mise en place de deux « stop » dans la rue Dondaine

Geoffrey PAUL fait la synthèse de la réunion de la commission de sécurité qui s'est tenue le 16 février dernier. Il indique que la commission propose un certain nombre d'aménagements dont celui de 2 « stop » rue Dondaine, dans le but de sécuriser d'une part le carrefour rue Dondaine/rue des Pâquerettes et d'autre part celui rue Dondaine/rue des Moulours.

Daniel RONCHIN et Jean-Marie CORNU font remarquer que le stationnement actuel sur la partie de la rue qui serait située entre ces deux « stop » entraîne un problème de visibilité.

Geoffrey PAUL indique que la commission a bien conscience de ce problème de stationnement, qu'il n'est actuellement pas envisageable de le déplacer, mais que le fait de « casser » la vitesse permettra aux automobilistes de prendre le temps de vérifier qu'un véhicule n'arrive pas en face.

Le Maire met au vote la proposition de mise en place de deux « stop » dans la rue Dondaine à titre expérimental, l'un au carrefour rue Dondaine/rue des Pâquerettes et l'autre rue Dondaine/rue des Mouloirs.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

2021/DELIB.CM/017

13) Mise en place d'un « stop » rue de la Chasse

Geoffrey PAUL fait part d'une seconde proposition de la commission de sécurité à savoir de mettre un « stop » rue de la chasse, juste avant la rue des Travailleurs.

Il rappelle qu'une partie de la rue de la Chasse est limitée à 30km/h mais que cette limitation n'est pas respectée. L'installation du « stop » permettrait ainsi de « casser » la vitesse pour les automobilistes descendant la rue mais aussi de sécuriser le carrefour avec la rue Dondaine.

Daniel RONCHIN fait remarquer que les miroirs installés au niveau de ce carrefour sont à changer.

Le Maire met au vote la proposition de mise en place d'un « stop » rue de la Chasse, juste avant la rue des travailleurs dans le sens de la descente.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/018

14) Projet d'un monument « Mémoire des Déportés »

Le Maire a préalablement remis aux membres du conseil le compte rendu de la dernière réunion du groupe « mémoire » relatif à la mort en déportation de 10 tziganes résidant à Poix du Nord, raflés en décembre 1943 sur la commune, morts à Auschwitz (dont 5 enfants).

Il indique que l'objectif est d'ériger un monument mémoriel sous forme d'une pierre levée (un peu du type de ce que nous avons aux entrées de ville pour les jumelages mais dans un format de l'ordre de 90*60 ou 90*70) qui serait positionnée entre les deux drapeaux (le conservateur des monuments historiques ne souhaite pas de modification ou d'apposition de plaque sur le Monument aux morts directement mais propose cette solution).

Il rappelle que c'est un devoir de mémoire vis-à-vis de personnes qui résidaient sur Poix du Nord et qui font partie des « oubliés » de l'Histoire. Il indique que le coût de ce monument serait de 3 160 € HT sachant qu'il pourra être obtenue une subvention CCPM (1 000 €) et qu'il est envisagé une souscription volontaire par le biais de l'association des Anciens combattants dans le but d'une part de sensibiliser la population et d'autre part de réduire le coût pour la commune.

La demande d'autorisation d'ériger un monument « mémoire des déportés » qui serait situé entre les deux drapeaux proches du Monument aux morts est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/019

15) Rapport du schéma de mutualisation CCPM/Commune

Le Maire résume brièvement ce rapport qui a préalablement été remis aux membres du conseil : On y retrouve ce qui est appelé la mutualisation ascendante, c'est l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (les centres aérés) repris par la CCPM, il y a ensuite la mise en commun de moyens matériels ; il s'agit également du service commun dit d'autorisation du droit des sols, autrement dit l'instruction des permis de construire et des déclarations de travaux.

Il convient désormais de discuter des pistes de mutualisation 2022 notamment celle de la création d'un service commun d'aide à la commande publique (adhésion 15 centimes par habitant à laquelle s'ajoute un forfait à la demi-journée de travail du spécialiste sollicité qui est de 125€ en cas de demande d'intervention).

Daniel RONCHIN n'est pas favorable à cette proposition dans la mesure où, selon lui, le personnel communal est capable de répondre à ces besoins notamment grâce à l'appui (gratuit) de Monsieur COUSIN, interlocuteur des collectivités territoriales au niveau de la direction des impôts.

Paul CANION pense quant à lui que cette décision est difficile à prendre par le conseil municipal compte tenu que les conseillers ne connaissent pas les besoins réels de la commune à ce niveau.

Le Maire indique que si la commune fait le choix d'adhérer à ce dispositif mais ne sollicite pas de service cela ne lui coûtera qu'environ 330 € par an.

Geoffrey PAUL demande ce qui a amené le conseil communautaire à proposer ce service.

Le Maire lui répond qu'il s'agit d'une demande de nombreuses communes de la communauté de communes suite à une enquête auprès des 53 communes sur leurs besoins.

Paul CANION propose que le conseil attende un certain temps avant de se positionner sur l'adhésion ou non à ce dispositif pour permettre de recueillir les avis des différentes communes qui y adhéreront.

Le Maire informe que l'adhésion peut se faire dans un premier temps pour une année, renouvelable ou non et que l'on pourra ainsi apprécier car nous aurons d'importants dossiers en 2022 (procédure de Déclaration d'Utilité Publique très complexe, appels d'offres...)

Daniel RONCHIN pense qu'il ne s'agit pas d'un besoin réel pour la commune.

Le Maire indique que face à la complexité de certains dossiers, il faut avoir recours à des cabinets privés dont le coût est beaucoup plus élevé que le service proposé.

Le Maire met au vote l'adhésion de la commune au service commun d'aide à la commande publique mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Mormal pour un montant de 0,15 € par habitant.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	7
Contre	4
Abstentions	8

2021/DELIB.CM/020

16) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement d'un agent contractuel au service technique pour un accroissement d'activité

Le Maire indique qu'il s'agit en fait de renouveler un contrat à durée déterminée actuellement en cours avant de prendre une éventuelle décision de titularisation suite au décès d'un membre du personnel.

Il met au vote la proposition de créer un poste en Contrat à Durée Déterminée pour l'année 2022, précisant que la durée du contrat et l'horaire hebdomadaire seront fixés par le Maire en fonction des besoins effectifs.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

17) Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

18) Informations diverses

*** Organisation des élections présidentielles**

Le Maire rappelle que la présence de tous les conseillers municipaux est requise (rappel de la Préfecture) sauf motif dûment justifié.

Le tableau de tenue des permanences est mis en place pour les deux tours des élections présidentielles et sera complété rapidement en contactant les conseillers absents au conseil.

Le Maire fait un point sur l'action de solidarité mise en place en soutien à l'Ukraine.

La collecte de dons organisée au local technique a permis un transfert de deux fourgons à la CCPM dont 15 caisses pleines de médicaments.

Une famille podéenne accueille d'ores et déjà 4 ukrainiens dont l'une d'entre eux est trilingue et qui propose de mettre à disposition cette compétence autant que nécessaire.

3 autres foyers volontaires pourraient accueillir entre 8 et 10 réfugiés. 7 personnes ont déjà été accueillies sur la commune d'Orsinval suite au déplacement sur place du Président de la CCPM (G. CAMBIER) et du Vice-Président (D. LEFEBVRE) le week-end dernier.

Le Maire remercie les volontaires qui ont permis la tenue des permanences pour le recueil des dons, l'entreprise Décors Fins qui a généreusement offert tous les cartons nécessaires au transport de ces dons ainsi que les infirmiers qui ont donné beaucoup de matériel de soins et de médicaments et tous les donateurs de la commune. Un point sera fait avec la CCPM pour la suite à donner.

*** Manifestations : Festival d'orgues, commune propre, chasse à l'œuf, bibliothèque en fête, fêtes foraine et communale...**

Roxane GHYS informe que l'opération « commune propre » se déroulera le 19 mars. Le rendez-vous est prévu à 9h devant la mairie avec distribution de sacs et gants. Le camion et la remorque de la commune seront mis à disposition et un pot sera offert par la CCPM à 11h à la déchetterie. Toujours le 19 mars, se dérouleront les portes ouvertes au collège Montaigne de 8h30 à 12h. Le concert de printemps aura lieu de dimanche 27 mars à l'Eglise Saint Martin. La chasse à l'œuf est prévue le samedi 16 avril au Parc Wallerand. La traditionnelle fête foraine se tiendra le 3^e dimanche de juillet. « Bibliothèque en fête », sur le thème de l'eau, aura lieu le 22 octobre. La réponse concernant les ateliers qui seront proposés est en attente. Elle ajoute que 82 personnes ont assisté au festival d'orgues à l'unisson dédié à l'Ukraine et à la paix qui fut un moment fort en émotion ce dernier week-end.

*** Révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Geoffrey PAUL rappelle que la loi Matras du 25 novembre 2021 redéfinit le PCS qui est obligatoire notamment en raison du risque d'inondation présent sur la commune. La CCPM doit, de son côté, prévoir un Plan Inter Communal de Sauvegarde. Le PCS sera donc mis à jour par la commission de sécurité qui sollicitera les conseillers intéressés ainsi qu'au moins un des membres du personnel de chaque service. Geoffrey PAUL propose donc la mise en place d'un groupe de travail et invite les conseillers intéressés à se faire connaître.

*** Projets en cours : pointeuse, dématérialisation des tickets de cantine**

Geoffrey PAUL informe avoir sollicité l'entreprise « Horloge Huchet », localisée dans l'Oise, pour l'obtention d'un devis. Il s'agit de l'entreprise qui a équipé la CCPM qui en est satisfaite. Le coût de l'investissement serait de l'ordre de 6 700 € TTC auquel s'ajouterait un coût de maintenance de 410 €. Au niveau de la dématérialisation des tickets de cantine, il indique qu'une réunion en visioconférence est prévue le vendredi 25 mars à 10h avec une entreprise proposant un service de prépaiement faisant ainsi disparaître le risque d'impayés. Le Maire fait remarquer que c'est un service qui pourrait être sollicité auprès de la CCPM dans le cadre du projet de mutualisation.

*** Etude pour distributeur automatique de billets (DAB)**

Le Maire indique que l'idée serait de demander un accompagnement financier à La Poste dans les communes où elles se désengagent. Une démarche communautaire est menée dans ce sens. Geoffrey PAUL indique qu'il pourrait être envisagé l'installation d'un DAB communal ou intercommunal voire un regroupement de deux ou trois banques dans un lieu fréquenté par un grand nombre de personnes (comme Carrefour Express par exemple). Une première estimation fait apparaître un coût mensuel de l'ordre de 1 500 €.

*** Centre aéré 2022**

Roxane GHYS informe que le prochain centre aéré se déroulera du 11 au 15 avril 2022. Les inscriptions sont en cours et limitées à 70 enfants.

*** Conseil d'école**

Le prochain Conseil d'école se tiendra le mardi 29 mars. Il est rappelé l'assouplissement du protocole sanitaire qui, entre autres, ne rend plus obligatoire le port du masque. Roxane GHYS indique que la responsable du restaurant scolaire continue cependant d'établir des plans de table regroupant les enfants par classe. Elle ajoute qu'une cérémonie est à programmer en fin d'année scolaire pour la remise des calculatrices et d'un livre sur le thème de la science, en lien avec le projet du collège, aux 28 élèves de CM2.

*** Economies d'énergie : Nouvelle programmation du système de chauffage**

Julien LEPOLARD indique qu'une étude complète a été réalisée par Julien DUBEAUREPAIRE dans le cadre de l'adhésion de la commune au dispositif SIRPP suite à l'installation dans plusieurs

bâtiments communaux, fin janvier, de capteurs permettant de contrôler la température et le niveau de CO2.

Il en ressort que les programmations sont faites sur 7 jours sans tenir compte des périodes non occupées (vacances scolaires par exemple).

Daniel RONCHIN informe que le local technique est surchauffé : chauffage allumé même lorsque les agents travaillent en extérieur.

Julien LEPOLARD confirme que ce local est chauffé continuellement et que dès à présent des mesures de réduction ont été prises.

Il précise que le projet est donc de revoir les programmations en fonction de l'occupation des bâtiments mais aussi d'obtenir l'avis de chauffagistes sur l'état des chaudières afin de déterminer le coût d'un changement éventuel.

A titre d'exemple, il signale que pour un investissement de 3 000 €, un gain énergétique de 5 200 € pourrait être envisagé rien que pour la mairie selon l'estimation de l'étude.

L'investissement pour l'ensemble des bâtiments serait de l'ordre de 21 000 € pour gain énergétique potentiel d'environ 22 800 €.

Daniel RONCHIN indique avoir reçu les factures Antargaz pour l'ensemble des bâtiments communaux : 10 058 € pour un mois. Il y a un doublement par rapport à l'année précédente.

* Travaux Noréade : Rue Odon Soufflet et rue Eugène Lefebvre

Julien LEPOLARD informe que les travaux d'assainissement collectif et de raccordement au réseau public sont prévus pour 7 à 8 mois et débiteront en avril rue Odon Soufflet. Il s'agira pour la partie de l'angle de la rue Gaston Ducornet jusqu'à la chapelle rue Odon Soufflet de travaux sur le réseau eau potable et assainissement. Pour le reste il s'agira uniquement de l'assainissement.

* Autres travaux

Julien LEPOLARD informe que le circuit des bornes à incendie sera prochainement revu.

Il indique que le forage pour l'enfouissement de la ligne à haute tension a commencé à Wagnonville.

Au niveau de la salle Joséphine Bataille, compte tenu de plusieurs remarques relatives à la mauvaise qualité du revêtement au niveau de la rampe d'accessibilité, il est dans un premier temps proposé de relisser ce revêtement pour ne pas engendrer de frais trop importants. En effet la mise aux normes d'accessibilité n'a pas encore été réalisée au niveau de cette salle et il ne serait pas judicieux d'entreprendre des travaux trop frayeux.

Il ajoute que l'aménagement du terrain multisports est prévu mi-avril (pose de buts et pare-ballons). L'inauguration de la maison des associations, de son parking et du terrain multisports est à prévoir en juin.

Jean-Marie CORNU informe que la berge de l'étang communal, côté gauche est très abîmée par les rats musqués.

Julien LEPOLARD lui indique que les pêcheurs seraient volontaires pour réaliser les travaux nécessaires si la commune prenait à sa charge les matériaux. Il rencontrera prochainement le Président de la société de pêche à cet effet.

* Nouvelle campagne de stérilisation et de dératisation

Karine DURIEUX informe que la commune a renouvelé son partenariat avec la SPA de Marly et la clinique Vétérinaire des Marronniers de Quérénaing pour la campagne de stérilisation de 2022 (signature de la convention le 3 février 2022). Le budget estimatif est de 2204,10 € HT pour 30 chats pris en charge à 50% par la SPA et 50% par la commune. Pour rappel, en 2021, 30 chats ont pu bénéficier de la campagne de stérilisation.

Elle ajoute que suite à l'appel à recensement des chats errants non encore stérilisés diffusé dans le bulletin d'information de janvier et le Facebook de la commune, une trentaine de chats a déjà été signalée (entre 31 et 36 chats, une des colonies étant difficile à comptabiliser précisément). Si d'autres signalements sont faits, ils ne pourront être intégrés à la campagne qu'à condition que certains chats inscrits n'aient pas été capturés.

Sont concernées la Résidence Europa, la rue Yves Delgorge, la rue Gaston Ducornet, la rue Pasteur, la rue du Quesnoy, la rue Odon soufflet, la rue Henri Roland et la rue Eugène Lefebvre. Le retour de la demande de subvention de la SPA (mesure 4B du plan France Relance "Amélioration de l'accueil des animaux abandonnés et en fin de vie, et stérilisation des animaux errants") est attendu pour fixer la date de démarrage de la campagne. La réponse devrait être reçue d'ici la fin du mois.

Au niveau de la campagne de dératisation, Karine DURIEUX indique que la commune a signé un contrat l'année dernière avec l'entreprise Batisanté pour une dératisation de la totalité du réseau d'égout deux fois par an (en mars et septembre).

La dernière dératisation du réseau d'égout a eu lieu le 27 septembre 2021 et la prochaine intervention est prévue fin mars 2022.

Concernant les rats musqués, toute présence doit être signalée en mairie afin de pouvoir faire intervenir un piégeur agréé (convention entre la CCPM et l'APANGA Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés).

* Projets avec le PNRA

Karine DURIEUX informe que la commune a accepté que le Parc Naturel Régional de l'Avesnois réalise l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Poix du Nord. Cet ABC consiste à améliorer les connaissances naturalistes d'un territoire au travers d'inventaires « faune-flore » mais également à inclure le plus possible les habitants et les usagers dans cette démarche d'identification et de valorisation du patrimoine local.

16 communes sont concernées au sein de la CCPM (Potelle, Louvignies-Quesnoy, Jolimetz, Gommegnies, Villereau, Raucourt au bois, Hecq, Englefontaine, Poix du Nord, Neuville en Avesnois, Vendegies au bois, Bousies, Robersart, Amfroipret, Fontaine au bois et Preux au bois).

Les ABC sont financés par l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre du Plan France Relance. Cette démarche est donc totalement gratuite pour la commune.

La période d'inventaire se tient de fin février à début septembre. Les prairies bocagères sont préférentiellement prospectées en accord avec les exploitants agricoles. Les inventaires peuvent se faire de jour comme de nuit en fonction des espèces à recenser. Les jardins des particuliers ne sont pas prospectés sauf s'ils en font la demande et que leur terrain présente un intérêt écologique.

Les bâtiments communaux seront prospectés courant 2023.

Des animations auront lieu dans chaque commune à l'attention des habitants ou des écoles.

Un rapport sera transmis en août/septembre 2023 avec restitution au grand public. Ce rapport restituera le résultat des inventaires (atlas cartographique) et proposera des actions à mettre en place pour préserver les espèces patrimoniales (enjeux de conservation). Il n'y a pas d'obligation à suivre les préconisations de l'ABC. La commune pourra s'appuyer sur cette étude pour modifier ou non son Plan Local d'Urbanisme.

Elle ajoute que depuis le 7 février les habitants de la commune peuvent contribuer au recensement des perce-neiges sauvages (uniquement celles poussant le long des chemins, sur les talus, ...) en envoyant une photo des perce-neiges, le lieu, la date de prise de vue par mail à nature@parc-naturel-avesnois.com

Le 9 mars a eu lieu un inventaire des rapaces nocturnes. 3 espèces ont pu être identifiées sur la commune :

- la Chouette chevêche typique du bocage,
- la Chouette hulotte que l'on rencontre principalement dans nos boisements
- la Chouette effraie typique de nos clochers et granges.

A partir du 15 avril, un inventaire des rapaces diurnes sur la commune sera effectué.

Le 21 mai est prévue une animation « Hirondelles » de 10h à 12h à la salle des fêtes (tout public, sur inscription, une vingtaine de personnes). Les habitants seront appelés à signaler les nids d'hirondelles avant cette date (fin avril/début mai) car une partie de l'animation se fera « sur le terrain ».

Daniel RONCHIN, en tant que délégué de la commune au Parc, remercie Karine DURIEUX d'avoir accepté de prendre en charge ce dossier.

* Semaine des déportés/Exposition

Le Maire fait le point sur l'agenda prévu à cette occasion :

- Samedi 23 :
 - o 17h30 : commémoration traditionnelle du souvenir des déportés avec discours officiel relative aux tziganes déportés
 - o 18h : inauguration de l'exposition
 - o 18h45 : verre de l'amitié
 - o 19h30 : clôture
- Dimanche 24 :
 - o Dans la salle Joséphine Bataille : projection du film sur les tziganes
 - o 16h15/18h : visite libre de l'exposition
- Du lundi 25 au vendredi 29 :
Organisation des visites commentées pour les écoles, le collège et tout public
- Samedi 30 :
 - o 17h/17h20 : accueil pour la commémoration officielle avec les familles, les personnalités, les associations, les enfants des écoles, les enseignants...
 - o 17h20/17h40 : dévoilement du monument avec discours officiels
 - o 17h45 : chants des enfants et de la chorale
 - o 18h : conférence de clôture de l'exposition avec dédicace de l'ouvrage de Monique HEDDEBAUT « des tziganes vers Auschwitz – le convoi Z – 15 janvier 1944 » puis réception finale

*** Fête du 1^{er} mai et Médailles du travail**

Joël DEHOVE indique que 15 personnes seront médaillées lors de la cérémonie du 1^{er} mai animée par l'orchestre de jeunes et deux accordéonistes podéennes. Il n'y aura plus de défilé.

*** Commémoration du 8 mai**

Joël DEHOVE fait part de l'agenda prévu :

- 7 mai : « Poix du Nord sous l'occupation » organisé par l'association Nuts avec la mise en place de camps et diverses animations (guinguette, spectacle, repas costumé).
Le Maire indique que Nuts présentera différentes scénettes reconstituant des événements survenus pendant l'occupation.
- 8 mai : cérémonie commémorative avec convoi de véhicules militaires, dépôts de gerbe au Monument aux morts, hymnes par les enfants de l'école.

Le Maire souhaite connaître l'avancée du projet de conseil municipal des jeunes.

Roxane GHYS et Ludivine BUISSON travaillent actuellement sur la conception d'un flyer. Elles rappellent que l'élection est prévue le 1^{er} octobre 2022 avec dépôt des candidatures entre le 28 août et le 24 septembre.

Une prise de contact avec le collège et l'école est envisagée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h05.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE	Roxane GHYS	
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER	Jean-Pierre MAZINGUE	
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION		
Corinne BRUYER	Julien LEPOLARD	
Cédric GREVIN	Alice NAVEAU	
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE	Jean-Marie CORNU	
Fanny CHARLET	Paul CANION	
Alice NAVEAU		
Marie COLINET		